

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
24	29	27

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 avril 2011**

N° 2011/04/06/10

Date de la convocation
29/03/2011

Date d'affichage
29/03/2011

OBJET DE LA DELIBERATION

**REMPLACEMENT DE LA MAIN COURANTE DU TERRAIN DE
FOOTBALL DU COMPLEXE E. WOLTER
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT**

Le 06 avril 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire.

Mmes DETERM Dominique, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, ROLLET Marie France,
MM. BISSON Dominique, FAUCONNET Gérard, PIERRON Jacques, adjoints.
Mmes DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GABREL Corinne, GERARDIN Agnès,
LEFORT Claudine, MILLOT Bernadette, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.
M. ANTUNES José, BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CARRASCO Guy, LHENRY
Hervé, PERNET Pierre, PEROT Jean-Claude, SARTELET Alain, SMITH William.

Excusés :

M. FENAT Denis qui donne pouvoir à M. BIAUX Alain
Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL Corinne
M. CHOUARD Jean-Michel qui donne pouvoir à M. BISSON Dominique

Absents :

Mme CORREIA Véronique
M. JOSEPH Denis

Secrétaire de séance : M. PEROT Jean-Claude

Hervé LHENY expose que la main courante entourant le terrain d'honneur du terrain de football du complexe sportif E. Wolter se révèle dangereuse de par sa conception d'une part et la dégradation d'une partie de ses éléments remplacés, d'autre part.

Il conviendrait de la remplacer par une structure métallique démontable en tubes.

Le coût de l'opération s'élèverait à 18 792,46 € répartis ainsi :

- matériel : 6 557,45 H.T. soit 7 842,71 € T.T.C.
- main d'œuvre communale : 10 949,75 €

Coût hors taxe de l'opération : $6\,557,45 + 10\,949,75 = 17\,507,22$ €

S'agissant d'équipements de sécurité, ces dépenses pourraient faire l'objet d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux d'un montant de 7002 € correspondant à 40 % du coût H.T. de l'opération.

Avis favorable de la commission des finances.

Adopté à la majorité avec 1 abstention.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 07 avril 2011

Après dépôt en Préfecture

Le Maire,

Le

et publication du

A. BIAUX